



**Quercy**  
**Prévention**  
Contrôles et formations

## Recyclage CACES R386

**Descriptif :** La conduite, des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage, est réservée aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire : Article R. 4323-55 du code du travail.

**Méthodes pédagogiques :** Méthodes interrogative, démonstrative, applicative, pratique et inductive.

**Durée :** 2 jours soit 14h de formation en présentiel.

**Public :** Toute personne amenée à conduire un chariot élévateur.

**Compétences visées :** Être capable de conduire en toute sécurité un chariot élévateur en conformité avec la recommandation CNAMTS R386.

**Organisation :** Jusqu'à 12 stagiaires.

**Modalités d'évaluation :**

**Pour le CACES :** Après examen, délivrance, si résultat favorable, d'un renouvellement du Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) en application de la recommandation CNAMTS R386.

## PROGRAMME DE FORMATION

CACES R386

### Programme THÉORIQUE

- La réglementation sur l'utilisation des plates-formes élévatrices mobiles de personnes
- Les responsabilités de l'opérateur
- Les gestes de commandement
- Les typologies des plates-formes
- La signalisation de sécurité
- Utilisation des équipements

### Programme PRATIQUE

- Les vérifications du matériel et des équipements
- La conduite et les manipulations en sécurité
- La pratique des gestes de commandement
- L'entretien et le respect des règles de sécurité
- La signalisation routière et de sécurité

Test théorique puis test pratique pour renouveler le CACES.